



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Rapport d'exécution au 31 décembre de la loi de finances 2024

VERSION DU CITOYEN

Introduction

Dans le cadre du pilotage du suivi de l'exécution de la loi de finances et pour assurer une meilleure communication sur l'information budgétaire, le Ministère de l'Économie et des Finances à travers la Direction générale du Budget élabore et publie, chaque fin de trimestre, le rapport d'exécution du budget de l'État. Ledit rapport fait une présentation de l'exécution en fin de période du budget par l'exécutif et expose l'utilisation de l'argent public collecté à la réalisation des services publics en faveur des citoyens.

La publication du rapport, qui plus est, de sa version simplifiée permet de garantir aux citoyens, le droit d'accès à l'information reconnu par les dispositions du décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques en République du Bénin.

Le présent guide de lecture du rapport de l'exécution au 31 décembre 2024 de la loi de finances pour la gestion 2024, s'articule autour des points suivants :

- Présentation du niveau de réalisation des principales sources de recettes budgétaires à fin décembre 2024 ;
- Présentation détaillée du niveau de collecte des taxes, impôts et droits de douane et autres recettes inscrits dans le budget de l'État ;
- Principaux domaines où l'argent public est utilisé ;
- Nouveaux emprunts (crédits) pour pouvoir rendre les services aux citoyens ;
- Niveau de remboursement de la dette passée de l'État ;
- Principales fonctions des dépenses de l'État.

Principaux points d'exécution de la loi de finances au 31 décembre 2024

La loi de finances de l'État comprend le budget général (budgets des ministères et institutions de l'État), le budget du Fonds national des Retraites du Bénin, le budget des Comptes d'Affectation spéciale et les opérations de trésorerie (nouveaux emprunts de l'État et remboursement du principal de la dette publique).

Pour l'année 2024, les ressources et les charges de [la loi n° 2023-01 du 20 décembre 2023 portant loi de finances pour la gestion 2024](#) s'élèvent à **3 199 274 millions de FCFA** contre 3 033 337 millions de FCFA prévus en loi de finances pour la gestion 2023. Le montant de la loi de finances de 2024 connaît une hausse de 165 937 millions de FCFA par rapport au montant de l'année 2023.

I. Recettes consolidées du budget de l'État

À la fin des douze (12) mois de l'année 2024, l'argent de l'État collecté sous forme de recettes budgétaires au profit du budget de l'État s'affiche à **2 117 541,9 millions de FCFA**.

En comparaison aux prévisions annuelles qui sont de 2 076 000 millions de FCFA, le taux de recouvrement à fin décembre 2024 ressort à 102,0%.

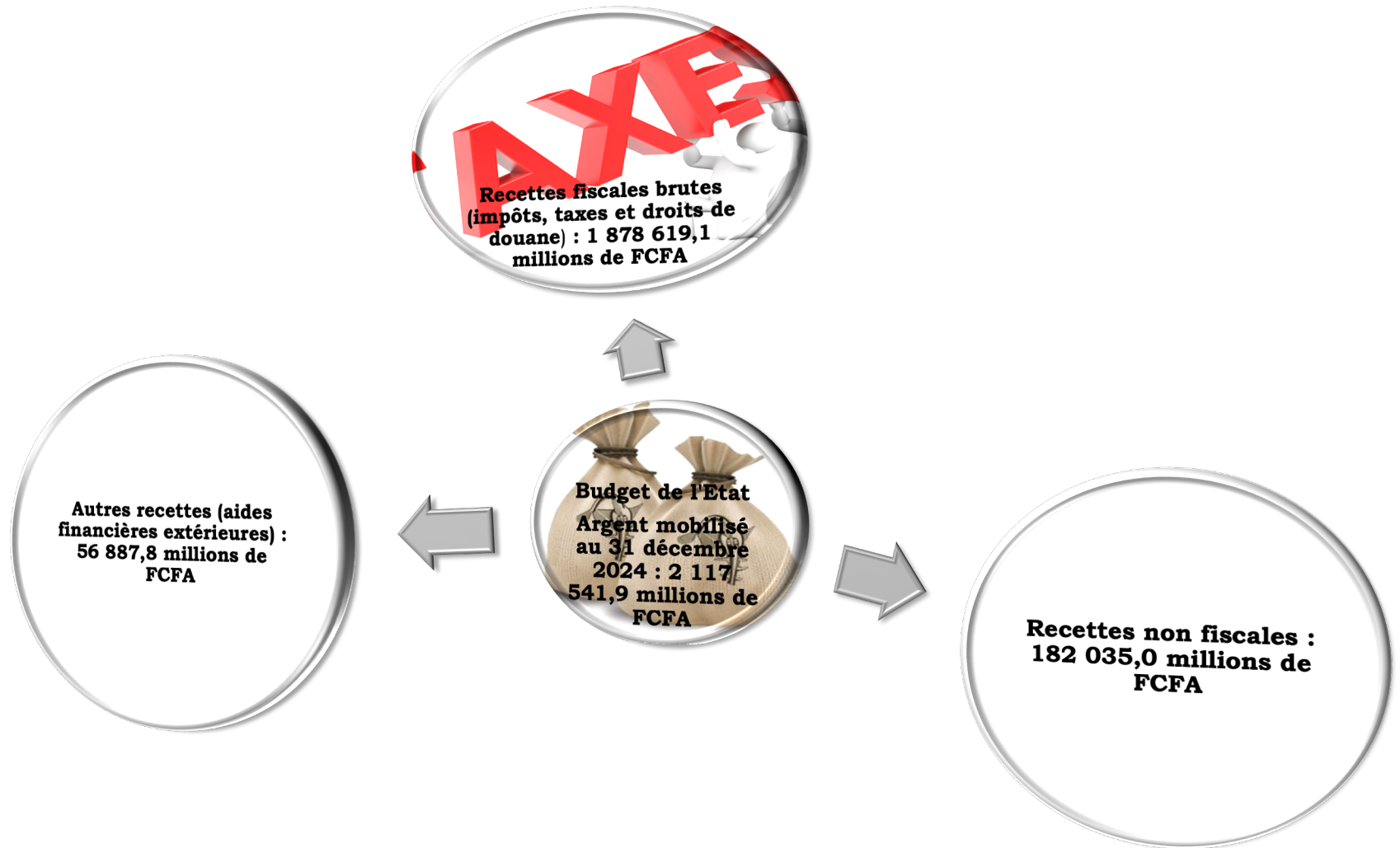
Comparées à la même période de l'année 2023, les recettes budgétaires ont connu une augmentation de 147 953,4 millions de FCFA, ce qui correspond à une hausse de 7,5%.

Le niveau de mobilisation des recettes budgétaires atteint à la fin de l'année 2024 est principalement lié à la bonne collecte de l'argent de l'État par les services de la Douane, du Trésor public et des Impôts.

Cette bonne collecte est le fruit des actions menées par le gouvernement depuis plusieurs années. On peut citer entre autres : **(i)** la simplification des procédures de paiement d'impôts et taxes par la digitalisation des services offerts par les services de l'État, l'interconnexion des bases des contribuables et la généralisation des machines électroniques certifiées de facturation ; **(ii)** l'exemption de pénalité pour les déclarations spontanées ; **(iii)** le renforcement de la qualité du management au niveau des administrations financières ; etc.

L'illustration ci-dessous renseigne sur les différentes sources de recettes (recettes fiscales ou non fiscales et autres sources de recettes) ayant permis d'atteindre ce résultat.

➤ **Présentation du niveau de réalisation des principales sources de recettes budgétaires à fin décembre 2024**



➤ **Présentation détaillée du niveau de collecte des taxes, impôts et droits de douane et autres recettes inscrits dans le budget de l'État**

En millions de FCFA

Nature des recettes budgétaires	2023			2024			Écart	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)		
Direction générale des Douanes (DGD)								
I- Recettes fiscales	600 000	624 107,7	104,0	698 920	722 313,8	103,3	98 206,2	15,7
1- Impôts et taxes intérieurs sur les biens et services (taxes sur valeur ajoutée-TVA)	312 588,0	308 675,2	98,7	329 662,9	377 023,9	114,4	68 348,7	22,1
2- Droits et taxes à l'importation	238 790,0	259 452,2	108,7	281 814,4	279 009,9	99,0	19 557,7	7,5
3- Droits et taxes à l'exportation	11 193,0	16 800,8	150,1	39 699,5	14 365,0	36,2	-2 435,8	-14,5
4- Autres recettes fiscales (Redevance d'aménagement urbain et de sécurisation de corridor, Taxe statistique, Taxe sur la pollution /éco taxe, Taxe spécifique ciment, etc.)	37 429,0	39 179,5	104,7	47 743,2	51 915,1	108,7	12 735,6	32,5
II-Recettes non fiscales	3 452,0	4 463,9	129,3	3 452,0	0,0	0,0	-4 463,9	-100,0
Total DGD	603 452	628 571,6	104,2	702 372	722 313,8	102,8	93 742,3	14,9
Direction générale des Impôts (DGI)								
1- Impôts sur les Revenus Non Salariaux	277 154,8	347 121,5	125,2	357 178,3	351 073,8	98,3	3 952,3	1,1
2- Impôts sur les Revenus Salariaux	117 955,0	130 461,2	110,6	148 278,9	153 922,4	103,8	23 461,2	18,0
3- Impôts sur les Biens et Services	436 771,5	477 587,5	109,3	464 809,0	515 682,1	110,9	38 094,6	8,0
4- Impôts sur la Propriété	38 107,9	31 620,6	83,0	41 358,1	41 076,2	99,3	9 455,6	29,9
5- Autres Recettes Fiscales dont majorations et pénalités, Loyers d'Immeubles, etc.)	4 910,4	7 290,4	148,5	100 955,7	94 550,8	93,7	87 260,4	1 196,9
Total DGI	874 900	994 081,2	113,6	1 112 580	1 156 305,3	103,9	162 224,1	16,3
Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP)								

Nature des recettes budgétaires	2023			2024			Écarts	Variation (%)
	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)	Prévision annuelle	Réalisations au 31 décembre	Taux (%)		
1- Revenu de l'Entreprise et du Domaine	2 100,0	2 559,4	121,9	22,5	54,8	243,7	-2 504,5	-97,9
2- Droits et Frais Administratifs	10 180,0	10 563,4	103,8	22 122,4	27 116,1	122,6	16 552,6	156,7
3- Amendes et Condamnations Pécuniaires	570,0	591,2	103,7	669,9	700,0	104,5	108,8	18,4
4- Produits Financiers	11 060,0	38 681,3	349,7	27 946,2	57 889,7	207,1	19 208,4	49,7
5- Autres Recettes Non Fiscales	88 770,0	94 485,1	106,4	25 361,2	10 591,9	41,8	-83 893,2	-88,8
6- Recettes Exceptionnelles	49 668,0	41 529,0	83,6	23 645,8	16 057,1	67,9	-25 471,9	-61,3
Total DGTCP	162 348	188 409,5	116,1	99 768	112 409,6	112,7	-75 999,9	-40,3
Agence nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)								
Total ANDF	5 000	4 022,9	80,5	5 000	4 385,5	87,7	362,6	9,0
Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB)								
1- Cotisations prélevées sur salaires	55 000,0	55 170,0	100,3	56 333,0	56 997,0	101,2	1 827,0	3,3
2- Validation des services	3 000,0	2 388,0	79,6	2 247,0	2 871,0	127,8	483,0	20,2
Total FNRB	58 000	57 558,0	99,2	58 580	59 868,0	102,2	2 310,0	4,0
Comptes d'Affectation Spéciale (CAS)								
1- Opérations Militaires à l'Etranger (OME)	8 000,0	3 143,4	39,3	8 000,0	5 371,9	67,1	2 228,4	70,9
2- Partenariat Mondial pour l'Education (PME)	2 850,0	4 142,3	145,3	0,0	0,0	#DIV/0!	-4 142,3	-100,0
Total CAS	10 850	7 285,7	67,1	8 000	5 371,9	67,1	-1 913,9	-26,3
Autres recettes budgétaires								
1- Dons budgétaires	46 600	9 839	21,1	23 000	14 923,0	64,9	5 083,6	51,7
2- Fonds de concours et recettes assimilées	78 850	79 820	101,2	66 700	41 964,8	62,9	-37 855,5	-47,4
Total autres recettes budgétaires	125 450	89 659,7	71,5	89 700	56 887,8	63,4	-32 771,9	-36,6
Total recettes budgétaires	1 840 000	1 969 588,5	107,0	2 076 000	2 117 541,9	102,0	147 953,4	7,5

Source : Régies, CAGD, février 2025

II. Dépenses du budget de l'État

Les dépenses de l'État exécutées au cours des douze (12) mois de l'année 2024 sont dédiées aux travaux d'investissements productifs et à l'amélioration des conditions de vie de tous les citoyens, notamment les subventions aux produits de première nécessité et les appuis directs aux populations les plus démunies.

A ce titre, l'État a dépensé durant l'année 2024, un montant de **2 507 185,8 millions de FCFA** sur une prévision annuelle de 2 551 700 millions de FCFA, ce qui correspond à un taux de réalisation de 98,3%.

Voyons bien dans quoi l'État a mis l'argent collecté au titre des douze (12) mois de l'année 2024



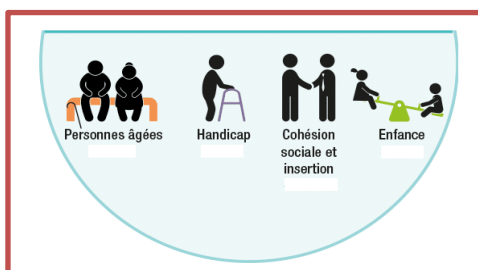
Salaires des agents de l'État : 523 111,3 millions de FCFA



Paiement des intérêts de la dette publique (intérieure et extérieure) : 232 200,0 millions de FCFA



Charges de fonctionnement de l'administration publique (achats de fournitures, matériels de bureau, équipements et entretien des appareils et véhicules de l'État...) : 162 580,7 millions de FCFA



Dépenses de transfert (prise en charge des personnes âgées, des handicapés et hémodialysés, bourses, gratuité de la césarienne, cantines scolaires, repas dans les prisons civiles, exonération d'impôts sur certains produits, subventions aux entreprises publiques, aux agences et autres) : 535 236,4 millions de FCFA



Prise en charge des pensions des agents de l'État admis à la retraite : 89 576,2 millions de FCFA

Dépenses d'investissement

(Construction de routes et de pistes rurales, aménagement du cadre de vie, Construction/réhabilitation de salles de classes, des hôpitaux et centres de santé pour les rapprocher des populations, encadrement des agriculteurs et des éleveurs pour accroître leur rendement, travaux de construction de points d'eau, achat des machines pour produire plus d'électricité et diminuer son coût) : **960 107,2 millions de FCFA**

Mise en œuvre du projet asphaltage dans les communes du Bénin



Réalisation d'Adductions d'Eau Villageoises

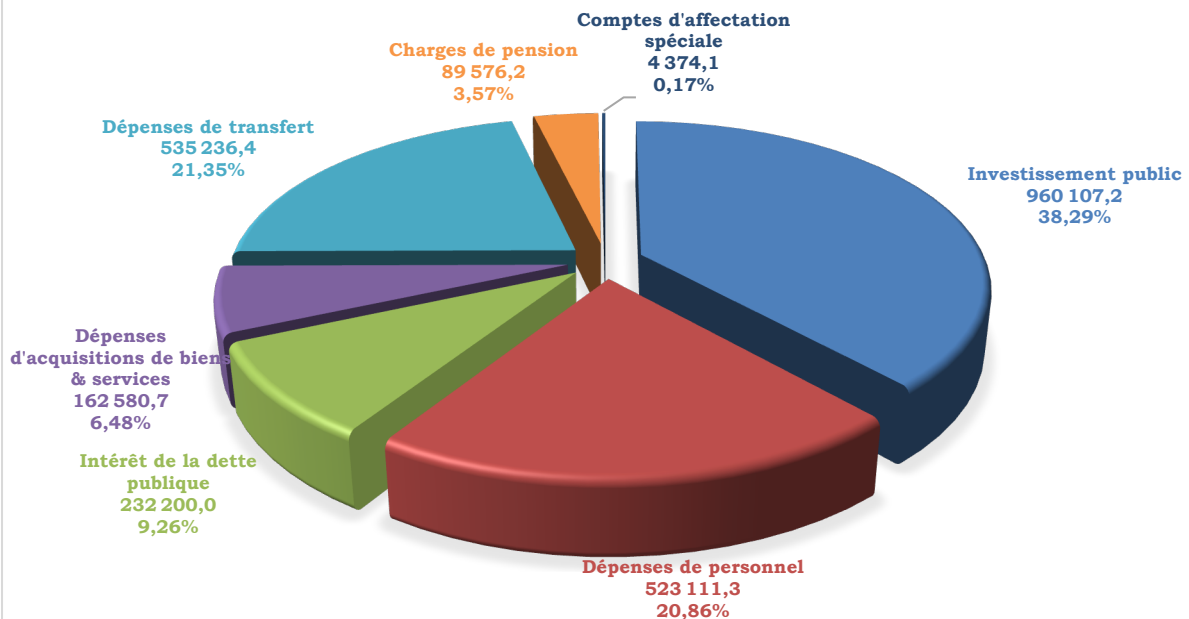


Routes et infrastructures énergétiques



“soucieux du bien-être de tous les citoyens béninois, le Gouvernement œuvre inlassablement depuis 2016 en dépensant premièrement l'argent de l'État pour les **investissements (38,3%)**, deuxièmement pour les **transferts aux ménages ainsi qu'aux services autonomes (21,3%)**, troisièmement pour les **salaires de ses employés (20,9%)**, ensuite pour le paiement des **pensions aux retraités (3,6%)**, et ainsi de suite...”

RÉPARTITION DES DÉPENSES DU BUDGET DE L'ETAT

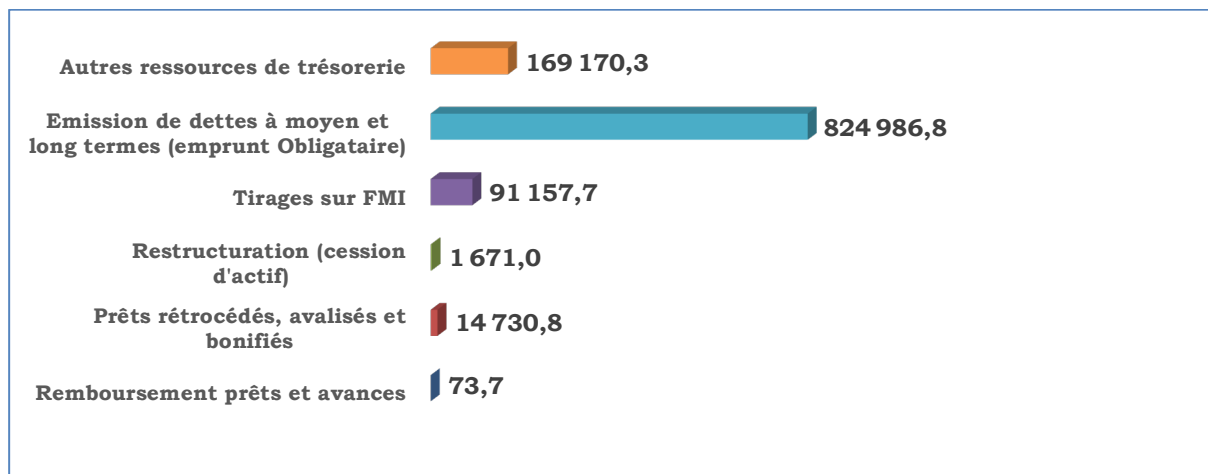


III. Opérations d'emprunts et de remboursements de la dette de l'État

➤ Nouveaux emprunts (crédits) pour pouvoir rendre les services aux citoyens

Sur les douze (12) mois de l'année 2024, les nouvelles dettes contractées par l'État et les autres entrées d'argent effectuées en vue de continuer à réaliser les projets d'investissement s'élèvent à **1 101 790,2 millions de FCFA**.

Le détail, en millions de FCFA, se présente comme suit :

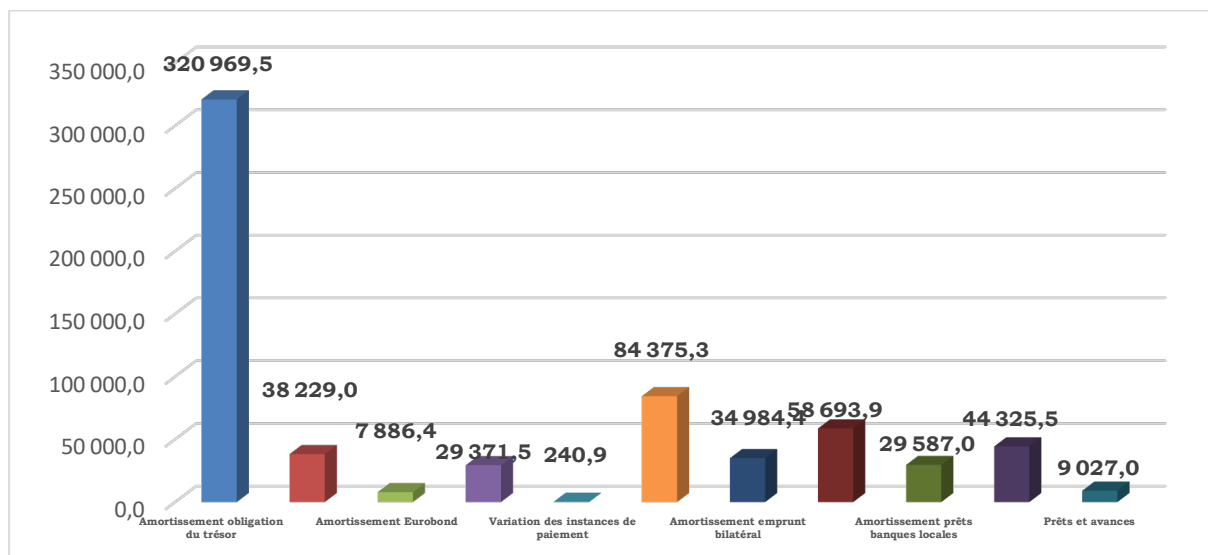


Source : CAGD, février 2025

➤ Niveau de remboursement de la dette passée de l'État

Comme les ménages et les entreprises, l'État aussi doit aux partenaires au développement de l'argent qu'il avait emprunté pour offrir des services importants aux populations, surtout les plus exposées à la pauvreté. Et "*comme les bons comptes font les bons amis*", le Gouvernement s'emploie, chaque année, à rembourser les dettes qui sont arrivées à l'échéance.

A fin décembre 2024, les remboursements des prêts contractés par l'État ont atteint **657 690,4 millions de FCFA** dont la répartition par composante, se présente ci-après :

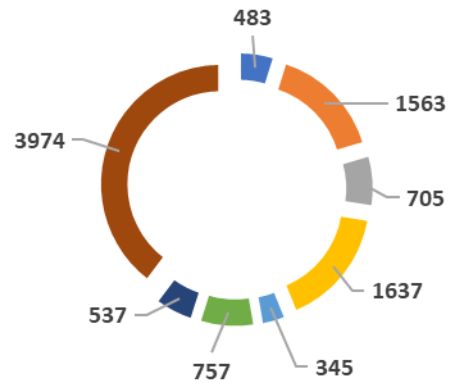


Source : DGTCP, CAGD, février 2025

IV. Principales fonctions des dépenses de l'État

A fin décembre 2024, pour chaque **10 000 FCFA dépensés**, **3 974 FCFA** ont été consacrés aux services économiques (agriculture, commerce, industrie, infrastructures routières et énergétiques, communication), **705 FCFA** sont utilisés pour le bon fonctionnement de l'administration publique ; **1 637 FCFA** sont dépensés pour la formation et l'éducation des jeunes générations à l'éducation ; **1 563 FCFA** à la protection de l'environnement (lutte contre le changement climatique) et à l'amélioration du cadre de vie et aux logements sociaux ; **757 FCFA** à la protection des béninois et de leurs biens et à la justice ; **483 FCFA** à la construction et l'équipement des hôpitaux ; **537 FCFA** aux aides sociales et aux personnes âgées (microcrédits, assurance maladie, etc.) et près de **344 FCFA** au développement des infrastructures sportives, touristiques et cultures.

Tableau n°1 : Principaux postes de dépenses de l'État à fin décembre 2024 (en millions de FCFA)



- Construction et l'équipement des hôpitaux
- Protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie et logements sociaux
- Fonctionnement de l'Administration publique
- Formation des jeunes à l'Education
- Infrastructures sportives, touristiques et culture
- Sécurité publique et protection des personnes et des biens
- Protection sociale
- Affaires économiques

N°	FONCTION	Dépenses de personnel			Dépenses d'acquisitions de biens et services			Dépenses de transfert			Financement intérieur			Financement extérieur (dons)			Financement extérieur (prêts)			Total général			
		Prévisions (CP)	Ordonnancé	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnancé	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnancé	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnancé	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnancé	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnancé	Taux	Prévisions (CP)	Ordonnancé	Taux d'exéc. (%)	Poids d'exéc
01	Services généraux des administrations publiques	43979	43228,8	98,3%	40338	32795,3	81,3%	49044	56030,6	114,2%	26101	22876,4	87,6%	7294	18789,7	257,6%	4099	2930,3	71,5%	170855	176651,1	103,4%	7,0%
02	Défense	53530	54216,6	101,3%	20932	17639,2	84,3%	750	852,7	113,7%	18240	15977,4	87,6%	0	0,0		8000	300,7	3,8%	101452	88986,6	87,7%	3,5%
03	Ordre et sécurité publique	65911	63396,6	96,2%	13347	9418,6	70,6%	10888	10888,0	100,0%	23330	17069,7	73,2%	0	0,0		0	0,0	#DIV/0!	113476	100772,9	88,8%	4,0%
04	Affaires économiques	105858	63089,0	59,6%	36775	24751,3	67,3%	321144	355606,1	110,7%	166706	182651,6	109,6%	23955	8368,6	34,9%	105894	129592,2	122,4%	970930	996258,7	102,6%	39,7%
05	Protection de l'environnement	3601	3903,9	108,4%	143	118,0	82,5%	2128	2176,9	102,3%	20220	31832,5	157,4%	22497	5763,4	25,6%	4896	1504,8	30,7%	53485	45299,4	84,7%	1,8%
06	Logement, aménagement et services collectifs	4661	3478,9	74,6%	4201	3199,8	76,2%	1096	921,0	84,0%	186015	234566,3	126,1%	5738	116,5	2,0%	122354	104185,3	85,2%	324065	346467,9	106,9%	13,8%
07	Santé	48359	41459,1	85,7%	10687	6853,3	64,1%	34882	35680,5	102,3%	18565	10005,9	53,9%	2707	0,0	0,0%	21083	27211,2	129,1%	136283	121210,0	88,9%	4,8%
08	Loisirs, culture et culte	2617	2170,4	82,9%	5166	4552,8	88,1%	10715	10408,5	97,1%	60209	58667,6	97,4%	3400	0,0	0,0%	9799	10756,5	109,8%	91906	86555,8	94,2%	3,5%
09	Enseignement	264707	245531,6	92,8%	49955	60666,6	121,4%	50609	64557,3	127,6%	47695	36741,1	77,0%	1109	386,4	34,8%	44415	2478,2	5,6%	458490	410361,2	89,5%	16,4%
10	Protection sociale	2812	2742,7	97,5%	9321	2937,7	31,5%	101544	91306,2	89,9%	14703	14201,6	96,6%	0	8540,2	#DIV/0!	2376	14894,0	626,8%	130756	134622,3	103,0%	5,4%
TOTAL FONCTIONS		596035	523217,7	87,8%	190865	162932,4	85,4%	582800	628427,8	107,8%	581784	624590,0	107,4%	66700	41964,8	62,9%	322916	293853,1	91,0%	2551700	2507185,8	98,3%	100%

Source : DGB, février 2025

Conclusion

Les niveaux de mobilisation des recettes (argent) de l'État indiquent globalement que **sur 1 000 FCFA prévu pour l'année 2024, le Gouvernement a pu collecter 1 020 FCFA au cours des douze (12) mois de l'année.**

Dans le domaine d'utilisation de l'argent collecté, l'État a dépensé, **sur 1 000 FCFA prévu pour les douze (12) mois de l'année, 983 FCFA.** L'argent est utilisé principalement pour :

- les subventions aux produits de première nécessité ;
- la réalisation des points d'eau ;
- l'aménagement du cadre de vie ;
- la poursuite de la construction de routes et de pistes rurales, de salles de classes, des hôpitaux et centres de santé ;
- l'encadrement des agriculteurs et des éleveurs ;
- l'achat des machines pour accroître la couverture en énergie électrique et à moindre coût ;
- le paiement des salaires, des bourses aux étudiants, des pensions de retraites et de la prise en charge de certains patients.

La poursuite des efforts de chacun de nous (citoyens, entrepreneurs, commerçants, cultivateurs, agents de l'Etat) par le paiement de ses impôts et taxes, permettra à l'Etat de rendre plus de services aux populations pour le bien-être de tous (enfants, jeunes, adultes, vieux).

GLOSSAIRE

Année/gestion budgétaire : période d'exécution du budget allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Audit : diagnostic global portant sur l'examen des comptes et l'évolution de l'organisation et de la gestion d'une collectivité ou d'un organisme.

Budget de l'État : ensemble des recettes et des dépenses de l'État voté par les Députés pour une année.

Crédits : autorisation de dépenser, accordée sur un montant déterminé, pour un objet également déterminé.

Contrôle : action de vérifier ou de comparer le degré de conformité, sinon d'identité, entre un modèle de référence et ce qui se fait ou est fait.

Comptes d'affectation spéciale : ils retracent des opérations budgétaires financées au moyen de recettes particulières qui sont en relation directe avec les dépenses concernées.

Dépenses de l'État : dépenses exécutées par les services publics pour le maintien de l'administration, pour la réalisation des infrastructures comme dans les secteurs de l'éducation, de la santé, des routes, de l'énergie, etc. et pour l'amélioration des conditions des citoyens.

Emprunt : somme d'argent versée par une personne qui a plus d'argent à une autre qui en a besoin, cette dernière s'engage à la rembourser avec ou sans intérêts sur une période.

Investissement : construction et équipement d'infrastructures comme les routes, hôpitaux et salles de classe.

Paiement : opération par laquelle un comptable public éteint une dette de l'État ou d'un organisme public envers un créancier.

Recettes budgétaires : ensemble des ressources à mobiliser par l'État pour financer ses dépenses. Les différents types de recettes budgétaires de l'État sont : les recettes fiscales, les recettes non fiscales et les autres recettes budgétaires.

Recettes fiscales : revenus que le gouvernement perçoit sous forme de taxes et impôts. C'est l'ensemble des recettes financières générées par les obligations fiscales imposées aux individus, aux entreprises et à d'autres entités par l'autorité fiscale de l'État.

Recettes non fiscales : revenus qu'un gouvernement ou une structure gouvernementale génère sans recourir à des impôts et taxes. Ces revenus proviennent d'autres sources que les obligations fiscales imposées aux citoyens et aux entreprises.

Subventions : aides financières attribuée sous forme de don non remboursable à une structure ou un service public distinct des services du Gouvernement.

Transferts courants : revenus payés à des bénéficiaires même sans avoir rendus de services effectivement économiques (exemple : pensions, bourses, etc.).